

Identification de l'adhérent

Nom du groupement :
 Numéro de SIRET :
 Adresse :
 Tél. : Mail :
 Contact(s) : Nom – Fonction

→ Sujets principaux pour lesquels le groupement adhère :

Voir ci-joint les services inclus et notre catalogue sur <https://fredon.fr/cvl/>

Pour ne pas recevoir la newsletter, merci de cocher cette case

J'autorise FREDON Centre-Val-de-Loire à conserver et à traiter ces informations pour la seule fin de la gestion de ses adhérents et les communications faites auprès de ceux-ci.

Conditions générales de vente et d'adhésion sur <https://fredon.fr/cvl/>

Montant de l'adhésion

Calcul de votre adhésion en fonction de la population de votre groupement (1)	< 25 000 habitants	604€ NDT
	> 25 000 habitants	0.025€ NDT / habitant (plafond à 3 500€)

Population de votre groupement : habitants (source INSEE année 2023)

Montant de l'abonnement à la lutte collective ragondins et rats musqués

Calcul de votre abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2)	De 1 à 40 communes	125€ TTC / commune (104,17€ HT /com) Plancher à 1 500€ TTC (1 250€ HT)
	De 41 à 70 communes	4 968€ TTC (4 140€ HT)
	> 70 communes	8 694€ TTC (7 245€ HT)

Abonnement complémentaire au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants (RAEE – ragondins, rats musqués) dans les départements 18, 37, 41 ou 45 :

OUI NON

(En cas de problématique ragondins **hors** des départements 18, 37, 41 ou 45, merci de cocher ici)

Montant de votre adhésion pour une année (1) :	€
Abonnement complémentaire annuel au programme départemental de lutte collective contre les ragondins et rats musqués (2) :	€
Total = (1) + (2) :	€

Durée de l'engagement

L'engagement relatif à l'**adhésion** et à l'**abonnement complémentaire** est souscrit pour **une année civile** (du 1^{er} janvier au 31 décembre) à compter de la date de souscription. Il se renouvellera **par tacite reconduction**, par périodes successives de 1 an à compter de l'expiration de la période initiale d'un an, sauf dénonciation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à FREDON CVL au plus tard 2 mois avant l'expiration de la période (2 mois avant le renouvellement par tacite reconduction). Les tarifs seront révisés annuellement par FREDON CVL.

Mode de paiement

Par chèque à l'attention de FREDON CVL ou par virement en indiquant « Adh [année n] – Nom de votre groupement de communes »

RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation
ETABLISSEMENT 19406	GUICHET 37002	N° COMPTE 02078755001	CLE RIB 73	CR TOURAINE POITOU AZAY LE RIDEAU
IBAN : FR76 1940 6370 0202 0787 5500 173				BIC : AGRIFRPP894
Titulaire du Compte : SYNDICAT FED REG DEF C ORGANI NUISIBLES-CITE DE L AGRICULTURE-13 AVENUE DES DROITS DE L HOMME-45921 ORLEANS CEDEX 9				

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion par mail à : contact@fredon-centrevalde Loire.fr

Fait à le

Cachet et signature du représentant légal